

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

Colonne 29 : Emploi principal ou métier

Variable : CHIEF_OCCUPATION

Colonne 29 des formulaires 1A et 1B; colonne 8 du formulaire 1C.

Instructions à l'usage des recenseurs

102. Le recenseur inscrira dans la colonne 29 l'emploi principal ou les moyens d'existence. Le recenseur fera une entrée dans cette colonne pour chaque personne de dix ans et plus. L'entrée à la colonne 29 doit être (1) le mot ou les mots qui désignent le plus exactement le genre de travail par lequel la personne gagne de l'argent ou l'équivalent de l'argent, soit médecin, charpentier, cultivateur, sténographe, infirmière, etc.; ou (2) « revenu » ou (3) « aucun » si la personne enregistrée n'a aucun emploi.

103. Revenu. Pour chaque personne qui n'a pas d'emploi distinct, mais qui a un revenu indépendant provenant de placements, pensions, retraite, etc., le recenseur écrira le mot « revenu » dans la colonne 29; pour toutes les personnes de 10 ans et plus qui n'ont ni emploi, ni revenu, l'entrée sera « aucun ».

104. Personnes retirées. Les personnes qui, à cause de vieillesse, d'invalidité physique permanente ou autres raisons ne peuvent plus occuper un emploi rémunérateur ne doivent pas être inscrites suivant l'emploi qu'elles exerçaient auparavant. Si elles vivent de leur revenu l'entrée doit être « revenu », mais si elles sont soutenues gratuitement par d'autres personnes ou par des institutions l'entrée dans cette colonne doit être « aucun ».

105. Exceptions. Les cultivateurs ou hommes d'affaires retirés, mais qui ont conservé un intérêt dans la ferme ou l'entreprise qu'ils exploitaient antérieurement seront inscrits sous le nom de la profession, du commerce ou du métier dont ils tirent leurs moyens de subsistance, soit : « cultivateur r. », pour cultivateur retiré, et « épicier r. » pour épicier retiré selon le cas.

106. Chômage temporaire. Il peut arriver que des personnes qui ont habituellement un emploi, mais qui chôment ou qui sont sans travail le jour de la visite du recenseur disent qu'elles n'ont pas d'emploi. Dans ces cas le recenseur doit s'informer de la profession habituelle de la personne et l'inscrire au tableau.

107. Ouvriers de ferme. Toute personne qui a charge d'une ferme doit être inscrite comme cultivateur, soit que la ferme lui appartienne ou qu'il l'exploite à titre de tenancier, locataire ou fermier; mais toute personne qui dirige l'exploitation d'une ferme au compte d'un autre, soit à gage ou à salaire, doit être inscrit comme gérant ou régisseur de ferme; et toute personne qui travaille sur une

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

ferme au compte d'un autre, mais non pas en qualité de régisseur, de locataire ou de fermier, doit être inscrit comme ouvrier de ferme.

108. Femmes qui s'occupent des travaux du ménage. Dans le cas d'une femme qui fait les travaux de ménage de sa propre maison, sans gages ni salaire et qui n'a pas d'autre emploi, l'entrée dans la colonne 29 sera « aucun ». Mais pour une femme employée à gages aux travaux de ménage, l'entrée dans la colonne 29 sera ménagère, servante, cuisinière, femme de chambre, etc., selon le cas; l'entrée à la colonne 31 doit désigner l'endroit où elle travaille, soit famille privée, hôtel ou maison de pension. Si une femme, outre les travaux de ménage dans sa propre maison, gagne de l'argent à un autre emploi régulier, soit à domicile soit ailleurs, le genre d'emploi sera désigné dans la colonne 29 et l'endroit où elle est employée dans la colonne 31. Par exemple, une femme qui fait régulièrement du blanchissage pour d'autres doit être inscrite comme « blanchisseuse » ou « laveuse » dans la colonne 29 et l'entrée « à domicile » doit être faite dans la colonne 31.

109. Enfants qui travaillent pour leurs parents. Les enfants âgés de dix ans et plus employés aux travaux du ménage chez leur parents ou aux travaux de la ferme, ou à tout autre travail ou tâche, quand ils ne fréquentent pas l'école, ne doivent pas être inscrits comme ayant un emploi. Toutefois, pour les enfants qui passent la majeure partie de leur temps dans leur famille et qui aident matériellement leurs parents dans leur travail, outre celui du ménage, l'occupation à laquelle ils consacrent leur temps doit être inscrite.

110. Ne pas employer de termes généraux ou vagues. Dans la colonne 29, le recenseur doit préciser la nature ou le genre d'occupation, et dans la colonne 31 enregistrer soigneusement le lieu où la personne est employée, soit « ferme », « filature de laine », « filature de coton », « mine », etc. Le recenseur ne devra pas décrire, dans la colonne 29, l'occupation ou le métier de la personne inscrite par des termes vagues comme « fabricant », « marchand », « employé de filature de coton », « journalier », « mineur », « gérant », etc. L'employé de mine peut être désigné dans la colonne 29, par le nom précis de son emploi, comme mineur, journalier, voiturier, contremaitre, foreur, etc., mais il faut également indiquer dans la colonne 31 la nature ou la catégorie de la mine dans laquelle cet ouvrier travaille, sinon les données recueillies ne pourront être utilisées dans la compilation des statistiques du recensement.

111. Artisan. Le mot « artisan » doit être évité dans tous les cas et l'occupation exacte donnée, par exemple, charpentier, forgeron, peintre etc. Règle générale, le mot « artisan » s'applique à un individu qui est habile dans l'art de servir des outils pour façonner le bois, le métal, etc., mais ce n'est pas là le sens qu'on lui

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

donne dans un recensement des métiers ou des emplois de la population. Il faudra spécifier le métier par le nom sous lequel il est communément désigné.

112. Docteurs ou médecins. Dans le cas d'un docteur ou médecin entrez dans la colonne 29 le mot « docteur » et dans la colonne 31 sa spécialité, par exemple : médecin, ostéopathe, chiropracteur, etc.

113. Ingénieurs. Les différentes significations du mot « Ingénieur » devraient être fidèlement données en inscrivant la description complète dans la colonne 29, telle que ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur des mines, ingénieur mécanicien, etc. et dans la colonne 31 comment et où employé, tel que, pour son compte, à son bureau, le nom de la compagnie ou maison où employé et la nature du travail auquel la personne est employée, comme construction de ponts, de chemin de fer, etc.

114. Agents. Avoir soin d'établir la distinction entre les différentes sortes d'agents en indiquant dans la colonne 31 le genre d'affaires dont ils s'occupent.

115. Marchand de gros ou de détail. Le recenseur devra faire soigneusement la distinction entre les marchands de détail et les marchands de gros; il indiquera dans la colonne 29 la catégorie à laquelle le marchand appartient, soit détail ou gros, et dans la colonne 31 le genre de commerce, par exemple, nouveautés (marchandises sèches), épicerie, quincaillerie, etc.

116. Commis. Éviter de se servir du mot « commis » chaque fois qu'il est possible de désigner l'emploi par un terme plus précis. Par exemple, une personne chargée de la vente des marchandises dans un magasin doit être inscrite comme « vendeur » ou « vendeuse ». Les sténographes, dactylographes, comptables, teneurs de livres, caissiers, doivent être désignés comme tels et non comme commis.

117. Ouvriers fréquentant l'école. Dans le cas où une personne travaille à un emploi tout en fréquentant une école ou un collège, entrez l'occupation suivie dans la colonne 29 et 31, et indiquez la fréquentation de l'école ou du collège dans la colonne 28, en inscrivant le nombre de mois à l'école ou au collège et dans ces cas-là faites un trait ainsi (–) dans la colonne 34 vis-à-vis le nom de cette personne.

118. Journaliers. Le terme « Journalier » ne devrait pas être employé là où une plus complète définition peut être donnée. Les employés dans les fabriques ou les moulins, par exemple, ont généralement une désignation définie, telle que

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

tisserand, boudineurs, pudlers, etc. Dans les cas où le terme « journalier » est employé, ayez soin d'indiquer l'industrie dans la colonne 31.

119. Précaution. N'inscrivez pas toujours l'occupation d'une personne dans les termes exprimés par la personne questionnée, assurez-vous de la nature du travail, de l'industrie, du commerce ou du lieu où la personne est employée, et inscrivez le fait. Par exemple si une personne dit qu'elle est « en affaires » informez-vous dans quelle branche de commerce ou d'industrie elle est employée et assurez-vous de la position qu'elle occupe.

Codes

0 "Comptables et commissaires aux comptes"

1 "Acteurs et actrices"

2 "Pilote d'avion et navigateur / copilote"

3 "Architectes"

4 "Artistes et professeurs d'art"

5 "Athlètes"

6 "Auteurs"

7 "Chimistes / Pharmaciens"

8 "Chiropraticien"

9 "Ecclésiastiques"

10 "Recteurs d'universités et doyens"

12 "Sciences agricoles"

13 "Sciences biologiques"

14 "Chimie"

15 "Économie"

16 "Inginérie"

17 "Géologie et géophysique"

18 "Mathématiques"

19 "Services médicaux"

23 "Physique"

24 "Psychologie"

25 "Statistique"

26 "Sciences naturelles (c.n.p.a.)"

27 "Sciences sociales (c.n.p.a.)"

28 "Sujets non scientifiques"

29 "Sujet non spécifié"

31 "Danseurs et professeurs de dance"

32 "Dentistes"

33 "Concepteurs / Costumiers"

34 "Diététiciens et nutritionnistes"

35 "Dessinateurs"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

- 36 "Rédacteurs et journalistes"
- 41 "Ingénieurs, aéronautique"
- 42 "Ingénieurs, chimique"
- 43 "Ingénieurs, civil"
- 44 "Ingénieurs, électrique"
- 45 "Ingénieurs, industriel"
- 46 "Ingénieurs, mécanique"
- 47 "Ingénieurs, métallurgique, métallurgiste"
- 48 "Ingénieurs, exploitation minière"
- 49 "Ingénieurs (c.n.p.a.)"
- 51 "Amuseurs (c.n.p.a.)"
- 52 "Conseillers en gestion ou administration de la ferme et maison"
- 53 "Sylviculteurs et défenseurs des ressources naturelles"
- 54 "Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs"
- 55 "Avocats et juges"
- 56 "Bibliothécaires"
- 57 "Musiciens et professeurs de musique"
- 58 "Infirmières, diplômée"
- 59 "Infirmières, élève"
- 61 "Agronomes"
- 62 "Biologues"
- 63 "Géologues et géophysiciens"
- 67 "Mathématiciens"
- 68 "Physiciens"
- 69 "Spécialistes des sciences naturelles diverses"
- 70 "Optométrists"
- 71 "Ostéopathe"
- 72 "Gestion des relations de travail et personnelles"
- 73 "Pharmaciens"
- 74 "Photographes"
- 75 "Médecins et chirurgiens"
- 76 "Radiotélégraphiste"
- 77 "Travailleurs en loisirs"
- 78 "Travailleurs religieux"
- 79 "Travailleurs social et d'assistance publique, sauf groupe"
- 81 "Économistes"
- 82 "Psychologues"
- 83 "Statisticiens et actuaires"
- 84 "Spécialistes des sciences sociales diverses"
- 91 "Moniteurs sportifs et fonctionnaires"
- 92 "Topographes"
- 93 "Professeurs (c.n.p.a.)"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

94 "Techniciens, médical et dentaire"

95 "Techniciens, contrôle"

96 "Techniciens (c.n.p.a.)"

97 "Thérapeutes et guérisseurs (c.n.p.a.)"

98 "Vétérinaires"

99 "Travailleurs professionnels et techniques (c.n.p.a.)"

100 "Agriculteurs / Fermiers (propriétaires et locataire)"

123 "Gérants de la ferme"

200 "Directeurs du département des achats, magasin"

201 "Acheteurs et expéditeurs, produits de la ferme"

203 "Chefs de train, chemin de fer"

204 "?Créancier"

205 "?"

210 "Inspecteurs, administration publique"

230 "Gérants et concierges, bâtiment"

240 "Officiers, pilotes, commissaires de bord et ingénieurs, navire"

250 "Fonctionnaires et administrateurs (c.n.p.a.), administration publique"

260 "Fonctionnaires, pavillon, association, syndicat, etc"

270 "Receveurs"

280 "Agents des achats et acheteurs (c.n.p.a.)"

290 "Gérants, fonctionnaires et propriétaires (c.n.p.a.)"

291 "Responsable"

300 "Agents (c.n.p.a.)"

301 "Gardiens et assistants, bibliothèque"

302 "Personnel médical, bureau du médecin et dentiste"

304 "Bagagistes, transport"

305 "Caissiers de banque"

310 "Comptable"

320 "Caissiers"

321 "Percepteurs, facture et compte"

322 "?"

325 "Messager exprès et employé du train postal"

335 "Préposés"

340 "Messagers et garçons de bureau "

341 "Préposés aux appareils de bureau"

342 "Chargés de la messagerie"

350 "Sténographes, dactylographes et secrétaires"

360 "Messagers par télégraphe"

365 "Télégraphistes"

370 "Téléphonistes"

380 "Vendeur de billets, station, exprès"

390 "?"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

400 "Agents de publicité et représentant / vendeur"
410 "Commissaire-priseur"
420 "Démonstrateurs / Représentants"
430 "Camelot et colporteur"
450 "Assureurs et courtiers"
460 "Nouveaux garçons"
470 "Agents et courtiers immobilier"
480 "Vendeurs d'obligations et d'actions"
490 "Représentants et vendeurs (c.n.p.a.)"
500 "Boulangers"
501 "Forgeron"
502 "Relieurs"
503 "Chaudronniers"
504 "Maçons en brique et en pierre et monteurs / poseurs des carreaux"
505 "Ébénistes"
510 "Menuisiers"
511 "Cimentier et finisseur en béton"
512 "Compositeur"
513 "?"
514 "Décorateurs et étalagistes"
515 "Électricien"
520 "?!"
521 "Graveurs, sauf photograpeurs"
522 "?"
523 "Contremaître (c.n.p.a.)"
524 "Forgerons et frappeurs"
525 "Fourreurs"
530 "Vitriers"
531 "?"
532 "?"
533 "Inspecteurs (c.n.p.a.)"
534 "Bijoutiers, horlogers et orfèvres"
535 "?"
540 "?Préposés au télégraphe, téléphone et courant électrique"
541 "Conducteur de locomotive"
542 "Chauffeur de locomotive"
543 "?Tisseurs"
544 "Machiniste"
545 "Mécaniciens et réparateurs, avion"
550 "Mécaniciens et réparateurs, automobile"
551 "Mécaniciens et réparateurs, appareil de bureau"
552 "Mécaniciens et réparateurs, radio et télévision"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

553 "Mécaniciens et réparateurs, chemin de fer et atelier"

554 "Mécaniciens et réparateurs (c.n.p.a.)"

555 "Meunier, céréales, farine, fourrage, etc"

560 "?"

561 "Moisir, métal"

562 "Projectionnistes de films"

563 "Opticiens et rémouleurs de lentilles et polisseurs"

564 "Peintres, construction et entretien"

565 "?"

570 "Fabricants de patrons et modèles, sauf papier"

571 "Photograpeurs et lithographes"

572 "Accordeurs et réparateurs de piano et d'orgue"

573 "Plâtres"

574 "Plombiers et ajusteurs de tuyaux"

575 "?Préposés à l'imprimerie"

580 "?"

581 "Couvreurs"

582 "Chaussuurs et réparateurs, sauf usine"

583 "?"

584 "Tailleurs et sculpteurs de pierres"

585 "?"

590 "Tailleurs et tailleuses"

591 "Ferblantiers, ferailleurs et fabricants de tôle"

592 "Outils-ajusteurs et monteurs"

593 "Tapissiers"

594 "?Artisans et ouvriers similaires (c.n.p.a.)"

595 "Membres du service militaire"

600 "Apprenti mécanicien automobile"

601 "Apprenti maçon et maçon"

602 "Apprenti menuisier"

603 "Apprenti électricien"

604 "Apprenti machiniste et outilleur"

605 "Apprenti mécanicien, sauf automobile"

610 "Apprenti plombier et tuyauteur"

611 "Apprenti, corps de métier (c.n.p.a.)"

612 "Apprenti, métallurgie (c.n.p.a.)"

613 "Apprenti, imprimerie"

614 "Apprenti, autres métiers spécifiés"

615 "Apprenti, métier non spécifié"

616 "Assistant / Adjoint"

620 "Ouvriers en amiante et isolation"

621 "Gardiens, entretien automobile et stationnement"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

622 "?"

623 "Bateliers, ? et éclusiers"

624 "Chargés aux freins, chemin de fer"

625 "Chauffeurs d'autobus"

630 "?"

631 "?"

632 "Livreur"

633 "Couturières, sauf usine/ fabrique"

634 "Teinturiers"

635 "?"

640 "?"

641 "Fondeurs et verseurs"

642 "?Radiateur, métal"

643 "Préposés à la blanchisserie et au nettoyage à sec"

644 "Bouchers, sauf abattage et usine de conditionnement"

645 "Modistes"

650 "Mineurs et ouvriers"

660 "Conducteurs, mine, usine, camp forestier, etc."

661 "Conducteurs, rue, métro, et chemin de fer"

662 "Vidangeurs, sauf auto"

670 "Peintres, sauf construction ou entretien"

671 "Préposés au traitement photographique"

672 "Opérateurs de centrale électrique"

673 "Marins et préposés au pont"

674 "Scieurs"

675 "Fileurs, textile"

680 "?"

681 "Préposés en aiguillage, chemin de fer"

682 "Conducteurs de taxi et chauffeurs"

683 "Camionneurs et chauffeurs de tracteur"

684 "Tisseurs, textile"

685 "Soudeurs et oxycoupeurs"

690 "?"

700 "Gouvernantes / femmes de ménage, maison privée"

710 "Blanchisseuses, maison privée"

720 "Employés dans une maison privée (c.n.p.a.)"

730 "Infirmiers, hôpital et autres institutions"

731 "Gardiens, service professionnel et personnel"

732 "Gardiens / Surveillants, loisir et amusement"

740 "Coiffeurs / Barbiers, esthéticiennes et manucuristes"

750 "Barman / barmaid"

751 "Cireurs"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

752 "Pension et logement pour les gouvernantes"

753 "Ménagères, femmes de ménage"

754 "Cuisiniers, sauf maison privée"

760 "?"

761 "Liftier"

762 "Pompiers, protection contre le feu"

763 "Surveillants, gardiens et portiers"

764 "Gouvernantes / femmes de ménage et intendants sauf maison privée"

769 "Concierge"

770 "Gardiens et fossoyeurs"

771 "Maréchaux et agents de police"

772 "Sage-femmes"

773 "Agents de police et détectives"

780 "Portiers"

781 "Aide-soignant"

782 "Shérifs et huisiers"

783 "Guides, récréation et loisir"

784 "Serveurs et serveuses"

785 "?Gardiens et soumissionnaires de pont"

790 "Préposés à l'entretien ménager, sauf maison privée (c.n.p.a.0)"

810 "Contremaîtres de la ferme"

820 "Labourers, salarié"

830 "Labourers, travailleur non payé"

840 "Labourers, travailleur à son compte"

900 "?Scelleur"

910 "Pêcheurs et ?"

920 "Mécaniciens et laveurs d'autos"

930 "Jardiniers, sauf de ferme, et gardiens"

940 "?Manutentionnaires"

950 "Bûcherons, floteurs et hacheur de bois"

960 "Camionneurs"

970 "Ouvriers (c.n.p.a.)"

971 "Forage de puits et exploitation pétrolifère"

975 "Employé, inclassable"

980 "Ménagère, femme au foyer"

981 "?"

982 "À la maison / Aide à la maison"

983 "À l'école"

984 "Retraité"

985 "Sans emploi / Chômeur"

986 "Malade / infirme"

987 "Détenu"

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Profession, emploi et activité

Sous-ensemble de la variable : Emploi principal ou métier

990 "Propriétaire"
991 "Capitaliste / gentilhomme"
992 "Revenu"
995 "Autres reponses non-professionnelles"
996 "Assistant / Adjoint"
997 "Occupation manquante / inconnue"
998 "Illisible"
999 "N/A (vide)"
99999001 "Vide"
99999002 "Endommagé"
99999003 "Illisible"
99999004 "Contrôle de validation outrepassé"
99999005 "Suspect"
99999006 "Donnée manquante -- Champ obligatoire"
99999007 "Sans objet"
99999008 "Non associé"
99999009 "Correction"
99999010 "Suggestion"
99999011 "Inconnu - Suggestion"
99999901 "Aucun"
99999902 "Non fourni"
99999903 "Inconnu du recenseur"
99999904 "Donnée non valide"
99999999 "Non codable"

Remarque

Entre 1911 et 1931, les questions relatives à la profession ont été rapportées pour toute personne de 10 ans et plus. En 1941, pour toute personne ayant un emploi rémunéré, sans référence à son âge, et en 1951 pour toute personne de 14 ans et plus.